

Ministère des solidarités et de la santé
Ministère du travail
Ministère de l'action et des comptes publics
DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

ARTICLES R 1614-28 à R 1614-35 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**QUESTIONNAIRE SUR LE PERSONNEL DEPARTEMENTAL
DE L'ACTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE**

Veillez compléter ce questionnaire et le renvoyer directement à la DREES

DÉPARTEMENT

ANNÉE 2019

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTER LA DREES : Pôle Aide sociale des départements Tél : 01 40 56 81 50 E.mail : drees-aidesociale@sante.gouv.fr
--

PERSONNE(S) POUVANT ETRE CONTACTÉE (S) SUR LES DONNÉES CHIFFRÉES DU QUESTIONNAIRE :			
Nom :	NR	Nom :	NR
Domaine :	NR	Domaine :	NR
Titre ou fonction :	NR	Titre ou fonction :	NR
Tél :	NR	Tél :	NR
E.mail :	NR	E.mail :	NR

AUTRE PERSONNE RESSOURCE SUR L'ENQUETE (pour ce volet ou COORDONNATEUR pour toute l'enquête Aide sociale)			
Nom :	NR		
Titre ou fonctions :	NR		
Pour quel(s) volet(s) (SAD/PA/PH/ASE/PMI/Accès aux soins/Personnels) :	NR		
Direction :	NR		
Tél :	NR	E.mail :	NR

CONSIGNES DE REMPLISSAGE :

<p><i>Ne laisser aucune case à blanc (NR).</i> <i>Indiquer : "0" (zéro) si la donnée est nulle,</i> <i>"ND" si la donnée n'est pas disponible</i> <i>Contrôler la cohérence entre les valeurs du tableau I et du tableau II.</i> <i>Vérifier que les totaux sont corrects.</i> <i>Ne laisser aucun message d'erreur.</i></p>
--

I . LE PERSONNEL DE L'ACTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE PAR CATÉGORIE
Effectifs au 31 décembre 2019 (VOIR INSTRUCTIONS AVANT DE REMPLIR LE QUESTIONNAIRE)

Catégories de personnel (1)	Services départementaux	
	Effectifs	Équivalents temps plein
1. Personnel médical	NR	NR
11. Médecins	NR	NR
12. Sages-femmes	NR	NR
2. Psychologues	NR	NR
3. Personnel paramédical	NR	NR
31. Rééducateurs	NR	NR
32. Puéricultrices	NR	NR
33. Infirmiers	NR	NR
34. Auxiliaires de soins	NR	NR
35. Auxiliaires de puériculture	NR	NR
36. Autres personnels paramédicaux	NR	NR
4. Personnel social et éducatif	NR	NR
41. Conseillers socio-éducatifs	NR	NR
42. Assistants socio-éducatifs	NR	NR
421. dont assistants de service social	NR	NR
422. dont éducateurs spécialisés	NR	NR
423. dont conseillers en économie sociale familiale	NR	NR
43. Éducateurs de jeunes enfants	NR	NR
44. Moniteurs-éducateurs	NR	NR
45. Agents sociaux	NR	NR
46. Autres personnels socio-éducatifs	NR	NR
461. dont animateurs	NR	NR
462. dont conseillers conjugaux	NR	NR
5. Personnels médico-techniques	NR	NR
51. Biologistes, vétérinaires et pharmaciens	NR	NR
52. Assistants médico-techniques	NR	NR
53. Autres personnels médico-techniques	NR	NR
6. Personnels administratifs et techniques	NR	NR
61. Catégorie A	NR	NR
62. Catégorie B	NR	NR
63. Catégorie C	NR	NR
TOTAL GÉNÉRAL (rubriques 1 à 6)	NR	NR
7. Personnels sous contrats aidés (Contrats uniques d'insertion, contrats d'avenir, apprentis, etc.)	NR	NR
8. Assistants familiaux (y.c.bénéficiaires d'une indemnité d'attente) (2)		
81. Nombre d'assistants familiaux au 31 décembre :	NR	
811. dont résidant dans le département	NR	
812. dont résidant hors du département	NR	
82. Nouveaux Assistants familiaux embauchés au cours de l'année par le département (3)	NR	
83. Assistants familiaux ayant connu une période d'attente au cours de l'année (4)	NR	
84. Assistants familiaux licenciés au cours de l'année après une période d'attente	NR	
85. Assistants familiaux réembauchés au cours de l'année suite à un licenciement consécutif à une période d'attente	NR	
<p>(1) N'est pas concerné le personnel des établissements d'accueil ou d'hébergement ainsi que des services à domicile. De la ligne 1 à la ligne 6 : personnels hors contrats aidés.</p> <p>(2) Indiquer ici le nombre total d'assistants familiaux. Ne pas les reporter dans la ligne "total général".</p> <p>(3) Ne pas compter les assistants familiaux réembauchés après une période d'attente.</p> <p>(4) Lorsqu'un assistant familial a connu plusieurs périodes d'attente au cours de l'année, ne le comptabiliser qu'une seule fois.</p>		

